**COMMUNIQUE DE PRESSE [PROJET]**
**Droits internationaux de la nature Tribunal constitué à Paris**

**introduction**

Dans une extraordinaire démonstration de la solidarité mondiale, la vision et la détermination, des communautés et des organisations de partout dans le monde a pris l'initiative ce week-end du 4 et 5 décembre 2015 en établissant formellement le Tribunal International pour les Droits de la Nature. Les gens ont afflué à la Maison des Métallos à Paris pour écouter les plus de 65 personnes de 31 nationalités parlant en 7 langues qui ont participé en tant que juges, des défenseurs de la Terre, ou des témoins pendant les deux jours d'audiences du Tribunal. Plus de 300 personnes ont assisté aux audiences sur chacun des deux jours et des centaines ont dû être détournés en raison du manque d'espace.
Les peuples autochtones du monde entier ont joué un rôle de premier plan à travers le Tribunal, ainsi que les juges, les experts et les témoins. Un des points forts a été la signature par le légendaire chef Raoni des Kayapos de l'Amazonie brésilienne, de la convention populaire qui a officiellement créé le Tribunal.

Les juges du Tribunal ont entériné , par la signature, les documents confirmant leur soutien à l'Alliance des Gardiens de la Terre créé par le chef Raoni et sa délégation. Alors que les gouvernements participant à la Conférence de la COP 21 sont enfermés dans de tortueuses négociations sur la formulation d'un accord qui va aggraver la destruction de la Terre Mère, les peuples du monde ont montré ce que la vraie collaboration et la solidarité mondiales peuvent atteindre. Ils ont montré le leadership fort et uni qui fait tant défaut à la COP 21 en signant la Convention populaire officiellement créé par le Tribunal le 4 Décembre 2015 et ont ouvert la voie à la création de tribunaux régionaux à travers le monde.
Le Tribunal fonde ses jugements principalement sur la Déclaration universelle des Droits de la Terre-Mère et la Déclaration Internationale des Droits Humains, mais ont aussi reconnu l’écocide comme un crime. Les jugements fournissent une orientation claire dans chaque cas, sur les responsabilités et sur ce qui doit être fait pour réparer le mal et restaurer la Terre, les biens des communautés et la santé.
**Le panel des juges :** Les juges suivants , de renom, qui constituent les droits internationaux de ce Tribunal de la Nature à Paris:

Président - **Cormac Cullinan** (Alliance mondiale pour les droits de la nature, et l'auteur de l'Afrique sauvage activité législative du Sud); **Tom Goldtooth** (Indigenous Environmental Network, Turtle Island - États-Unis); **Alberto Acosta** (économiste et ancien président de l'Assemblée constitutionnelle - Équateur); **Osprey Orielle Lake** (Terre des femmes et le Réseau Action Climat - USA); **Terisa Turner** (professeur, spécialiste de l'énergie ancienne de l'ONU - Canada); **Felicio Pontes** (Procureur fédéral - Brésil) **Damien court** (Directeur Consortium droits de l'homme, Université de Londres - Royaume-Uni); **Attosa Soltani** (Amazon Watch fondateur - USA); **Nnimmo Bassey** (Santé de la mère Earth Foundation / Oilwatch - Nigeria**); Ruth Nyambura** (African Biodiversity Network - Kenya); **Christophe Bonneuil** (Historien des sciences, CNRS, Attac - France); **Philippe Desbrosses** (Docteur en sciences de l'environnement, Agriculteur, Intelligence Verte - France); - Juge d’honneur le 4 Décembre**; Dominique Bourg** (philosophe et auteur, Université de Lausanne, Switerland).
**l’Écoute de la nature**
Les solutions proposées contre changement climatique actuellement présentées à la COP 21 sont presque toutes abstraites, théoriques, et motivées par les intérêts particuliers, axées sur le marché. L'approche proposée lors des audiences du Tribunal ne pouvait pas être plus différente et éloignée, car ses conclusions étaient fondées sur les expériences de première main des témoins, et inspirées à la fois par les connaissances scientifiques et la cosmovision / vision du monde et de la sagesse des communautés autochtones et locales. L'accent était mis sur l'écoute de la nature et fondée sur la reconnaissance que les lois de la nature ne peuvent être séparées - une compréhension qui semble être absente de la COP 21.
Le Tribunal a ouvert et fermé avec les bouleversantes évocations des dégradations infligées à la Terre Mère par les populations autochtones. Ils ont également présenté des témoignages qui ont attiré l'attention du Tribunal à des dimensions ignorées par les négociation de la COP 21. De la façon dont le patriarcat capitaliste et l’esprit de domination dans lequel le monde contemporain nie le sacré et asservit le principe féminin de création de la Terre Mère en agressant et en perturbant ses équilibres vitaux.
La nature est vivante, elle a le droit d'exister, de maintenir les cycles naturels, de prospérer et de se régénérer en permanence pour la vie. Cependant la plupart des systèmes juridiques, économiques et politiques traitent la nature comme un objet qui ne peut pas avoir des droits - un esclave qui peut être utilisé et exploité…

La Vénération pour la nature est remplacée par l’utilitarisme pervers, à courte vue, qui cherchent à marchandiser et à commercialiser ses processus naturels vitaux.
**Appréciations du Tribunal :**Les conclusions du Tribunal sont claires , fortes et spécifiques. Elles doivent être prises en considération par les responsables des Communantés . Elles indiquent les mesures concrètes qui doivent être prises pour résoudre les défis auxquels fait face l'humanité. Le Tribunal a reconnu que des solutions existent .

Les communautés et les peuples autochtones ont été les inventeurs de ces solutions et ont mis leurs corps et leur vie en première ligne pour protéger la Terre pendant des centaines d'années.

Nous vivons dans un monde d'inégalités et les solutions doivent être équitables.
Les preuves présentées au Tribunal ont permis d’ établir sans aucun doute que les droits humains et les droits de la nature sont indissociables, et que les deux sont systématiquement violés par les systèmes basés sur les délires arrogants avec lesquels les êtres humains se donnent le droit et la capacité de dominer et d'exploiter la Terre. Elles ont aussi montré comment la compréhension et les connaissances autochtones complètent les connaissances scientifiques. Il a également été démontré que les énergies créatrices extraordinaires qui sont libérées quand les divers peuples s’unissent et s’ inspirent dans un amour partagé de la Terre, ils trouvent les solutions dont l'humanité a désespérément besoin pour ce moment.
**Les cas que le Tribunal a entendu à Paris :**
**Changement climatique.**Ancien ambassadeur bolivien à l'ONU, Pablo Solon a conduit la présentation de l'affaire sur le changement climatique. La preuve a démontré pourquoi la géo-ingénierie, l'énergie nucléaire, industrielle et le concept de «climato- intelligence» de l'agriculture, avec les biocarburants et l'exploitation accélérée des combustibles fossiles sont de fausses solutions qui permettront d'accroître les dommages causés à la Terre. Le Tribunal a conclu que les droits de la nature sont systématiquement violés par le changement climatique, principalement en raison des actes et de l'inaction des gouvernements et des organisations internationales (dont l'Organisation des Nations Unies), les systèmes juridiques, économiques et politiques se sont établis, sur les activités destructrices d'un relativement petit nombre d'entreprises. **Le Tribunal a classé l'affaire et un jugement écrit suivra**.
**La marchandisation de la nature:**
Le cas de la financiarisation de la nature, présenté par Ivonne Yanez a été élargi par rapport aux tribunaux précédents qui, avant, ne portait que sur la REDD +. Le Tribunal a pris note des éléments de preuve, ainsi que de nombreux autres exemples de la marchandisation et de la commercialisation de la nature qui font leur apparition, comme des décalages de la biodiversité, les compensations de carbone, les mécanismes de développement dit “propres”, et de l'agriculture “climato- intelligente”, et a décidé de garder le dossier ouvert afin que davantage de preuves puissent être collectées et présentées - en particulier en ce qui concerne les perpetuators.
**Organismes génétiquement modifies:**Dr. Vandana Shiva a conduit à la présentation de cette affaire qui traitent avec des organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'industrie agro-alimentaire. Le Tribunal a entendu le témoignage des experts, de Ronnie Cummins, Marie Monique Robin, André Leu et José Bové, tous ceux qui exposent les dommages que les OGM et les pesticides utilisés avec eux, font pour les consommateurs, pour les animaux, et pour le sol. Le Tribunal a décidé de garder le dossier ouvert pour entendre les preuves supplémentaires, en particulier par le biais des tribunaux régionaux dans des endroits comme l'Asie.
**Les défenseurs de la Terre-Mère :**Deux cas de défenseurs de la Terre-Mère ont été entendus par le Tribunal. La criminalisation des défenseurs de la Nature en Équateur et la persécution des défenseurs qui protestent contre la pollution de Houston au Texas provoquée par les combustibles fossiles et la contamination chimique. Les juges ont ratifié le principe selon lequel le Tribunal aurait à défendre les défenseurs de la Terre Mère et entendre d'autres cas si nécessaire. Il a condamné le gouvernement de l’Equateur pour la criminalisation des défenseurs de la Terre Mère dans ce pays, et a exigé la restauration des Droits de l'Homme, la liberté et l'ouverture des institutions fermées en Equateur. Le Tribunal a classé l'affaire Equateur, mais a gardé le cas Texas ouverte pour recueillir de nouvelles preuves.
**Fracking Techniques d’extraction par la “fracture hydraulique” :**Le Tribunal avait déjà tenu des audiences au sujet des cas dans le monde de la fracturation lors des sessions précédentes de Quito et de Lima. Le Tribunal a entendu les dépositions de témoins concernant les dommages dont la fracturation est à l'origine en Argentine et comment aux Etats-Unis le fracking est: «Briser les os de la Terre Mère", causant des milliers de tremblements de terre par an (Oklahoma) causant des dommages et des souffrances généralisées parmi les populations qui habitent ces terres sacrifiées à l’extraction du "pétrole non conventionnel “ ; Le Tribunal a confirmé que les résultats des fracturation ont causé une série de violations graves des droits de la nature. Après avoir entendu les nouvelles preuves présentées à Paris, les juges décident de fermer ce cas, mais ils ont reconnus que cela est une menace permanente qui devrait continuer à être examiné par des tribunaux régionaux.
**Mega barrages au Brésil :**Gert Peter Bruch et Christian Poirier a présenté le cas de méga barrages au Brésil, avec les témoignages puissants de Antonia Melo, Maria Lucia Munduruku et le chef Raoni. Le Tribunal a condamné la construction de Belo Monte et Tapajos méga-barrages et la construction prévue de beaucoup d'autres, ce qui provoquera d’horribles destructions de l'Amazonie et de ses habitants. Il a décidé de laisser le cas ouvert pour entendre les preuves supplémentaires dans un Tribunal régional au Brésil.
**Nouveaux cas acceptés** **pour être entendu lors des séances ultérieures du Tribunal :**Un certain nombre de nouveaux cas ont été présentés au Tribunal comme des violations probables des droits de la nature qui justifiaient d'être entendus par le Tribunal à l'avenir. Le Tribunal à accepté tous ces cas pour examen et a donné des indications sur la façon dont les cas doivent être développés.
L'affaire concerne les massacres “Corralejas” cruels des taureaux en Colombie. Le Tribunal a conclu qu'il existait des preuves claires de la cruauté envers les animaux en violation de la Déclaration des Droits de la Terre Mère et a demandé que l'affaire soit élargie pour inclure d'autres violations des droits des animaux pour l'examen initial par le Tribunal régional. Le cas de Rosia Montana sur l'extraction de l'or en Roumanie a été acceptée avec la recommandation qu'il soit élargi à d'autres exemples de pratiques minières destructives. L'appauvrissement de la vie marine a été accepté et la demande que l'information plus spécifique sera présentée sur l'identité des principaux continuateurs. L'affaire Shell au Nigeria a été acceptée et la violence dans la région a été condamnée avec la recommandation d'envisager de soutenir l'établissement d'un tribunal régional et de tenir des audiences. Enfin, le cas des sables bitumineux au Canada a été accepté et le Tribunal a indiqué qu'il y avait des preuves que cela puisse être un des écocides les plus dangereux de la planète.
**Cas de l'Écocide :**Le Tribunal a également re-examiné deux cas qu'il avait précédemment entendu pour déterminer si en plus d'être des violations de la Déclaration de la Terre-Mère, il a été également prouvé qu'ils étaient aussi des exemples de “crime international d'écocide”. (Violations graves des droits humains et violations de la Nature peuvent aussi être considérés comme Écocides, parce qu'ils constituent des crimes contre des êtres humains et contre la planète.) Le Tribunal a réexaminé le cas Yasuní (qui consiste a organiser l'exploitation du pétrole dans un parc national en Amazonie équatorienne) et le cas Chevron (qui implique la responsabilité de réparer des dommages énormes à l'Amazonie, causés par Texaco / Chevron) dans la perspective de l'écocide. Le Tribunal a conclu que l’affaire Chevron a été l'un des pires écocides perpétués en Amazonie et que la justice réparatrice doit être appliquée. Dans la préparation de l'examen des jugements écrits seront donné ou non. Chevron lui-même devrait être liquidée et ses actifs utilisé pour réparer les dégâts. Il a noté que les individus, tels que les administrateurs de Chevron et des fonctionnaires corrompus, pourraient également être pénalement responsables à titre personnel pour écocides.

En ce qui concerne Yasuní, le Tribunal a décidé qu'il serait pertinent de publier une directive interdisant l'exploitation future de l'huile Yasuni comme une mesure pour éviter l'écocide.

**Conclusions et observations générales**
Le Tribunal des droits de Nature recommande que le Statut de Rome soit modifié afin de permettre que les auteurs du crime d'écocide soient poursuivis devant la Cour pénale internationale de La Haye (CPI),
Le Tribunal à fortement insisté sur la nécessité de garder les combustibles fossiles dans le sol (garder le pétrole dans le sol, le charbon dans les mines et le goudron dans le sable) comme une mesure essentielle pour prévenir d'autres dommages à la nature.
En ce qui concerne l'appel du président Correa pour la création d'un Tribunal de justice de l'environnement, le Tribunal a fait remarquer que les peuples du monde l'avaient déjà fait en établissant le Tribunal des Droits de la Nature. Il a appelé les gouvernements à fournir un soutien pour les Tribunaux du Peuple et le président Correa de soutenir publiquement et aider à appliquer les jugements concernant des affaires soumises au Tribunal en Equateur (Yasuni, Chevron et la criminalisation des défenseurs de la Terre Mère).
Le Tribunal a félicité les cas où les droits de la Nature ont été remportés en Equateur et de l'utilisation des ordonnances locales et d'autres documents qui reconnaissent les droits de la nature aux Etats-Unis, comme un moyen efficace d'arrêter les destructions, telles que la fracturation hydraulique, et a recommandé que cette approche soit considéré comme ailleurs dans le monde.
Le Tribunal a noté que la seule mention dans les textes officiels COP21 sur **l'intégrité des écosystèmes et de la Terre-Mère et les peuples autochtones (paragraphe 10) était en danger d'être éliminé**. Le Tribunal a condamné fermement cette décision choquante pour aborder les véritables moteurs du changement climatique et a souligné le fait que les magnifiques témoignages présentés au Tribunal ont prouvé de manière irréfutable que les droits de la Terre Mère sont systématiquement violés.
Le Tribunal condamne la violence, produite par le terrorisme et exacerbée par le changement climatique. Nous avons besoin de faire la paix avec la Terre Mère pour parvenir à la paix entre les peuples.
**Prochaines étapes**Les Arrêts seront rédigés et publiés pour tous les dossiers fermés, comme cela a été fait et présenté à Paris pour la Grande Barrière de Corail et l'affaire Yasuní. L'Alliance mondiale pour les droits de la nature sera une plaque tournante pour accepter la soumission de nouveaux cas et de fournir des lignes directrices, des documents, une assistance et un soutien intellectuel et de formation pour développer le travail de reconnaissance des droit de la nature dans le monde entier. Le Tribunal appelle toutes les communautés et les organisations qui partagent sa vision:
• à devenir parties prenantes de la Convention sur les Droits de la Terre –Mère et sur l'établissement des droits internationaux de la nature;
• Créer des tribunaux plus régionaux sous l'égide du Tribunal International; et
• de prendre des mesures créatives pour soutenir la mise en œuvre de ses décisions.

**PRESS RELEASE [DRAFT] (voir version française plus bas)**

**International Rights of Nature Tribunal constituted in Paris**

**Introduction**

In an extraordinary display of global solidarity, vision and determination, communities and organizations from all over the world took the initiative this past weekend by formally establishing the International Tribunal for the Rights of Nature. People flocked to the Maison des Metallos in Paris to listen to the more than 65 people from 31 nationalities speaking in 7 languages who participated as judges, Earth defenders, or witnesses during the two days hearings of the Tribunal. More than 300 people attended the hearings on each of the two days and hundreds had to be turned away due to lack of space.

Indigenous peoples from around the world played a leading role throughout the Tribunal as judges, experts and witnesses. One of the highlights was the signing by the legendary Chief Raoni of the Kayapo people of the Brazilian Amazon, of the People’s Convention which formally established the Tribunal. The judges of the Tribunal reciprocated by signing documents confirming their support for the Alliance of Earth’s Guardians established by Chief Raoni and his delegation.

While governments participating in the COP 21 are locked in tortuous negotiations over the wording of an agreement that will worsen the destruction of Mother Earth, the people of the world showed what real global collaboration and solidarity can achieve. They showed the strong, united leadership so lacking at COP 21 by signed the People’s Convention formally established the Tribunal on 4 December 2015 and opened the way to the creation of Regional Tribunals throughout the world.

The Tribunal bases its judgements primarily on the Universal Declaration for the Rights of Mother Earth and international human rights law, but also recognized ecocide as a crime. The judgements provide clear direction in each case on who is accountable and on what must be done to repair the harm and restore Earth (and communities) to health.

The panel of Judges

The following distinguished judges constituted the International Rights of Nature Tribunal in Paris: President - Cormac Cullinan (Global Alliance for the Rights of Nature, and author of Wild Law- South Africa); Tom Goldtooth (Indigenous Environmental Network, Turtle Island - USA);

Alberto Acosta (Economist and former president of the Constitutional Assembly - Ecuador);

Osprey Orielle Lake (Women’s Earth and Climate Action Network - USA); Terisa Turner (professor, former UN Energy Specialist - Canada);

Felicio Pontes (Federal Prosecutor - Brazil)

Damien Short (Director Human Rights Consortium, University of London - UK);

Attosa Soltani (Amazon Watch founder - USA);

Nnimmo Bassey (Health of Mother Earth Foundation / Oilwatch - Nigeria);

Ruth Nyambura (African Biodiversity Network - Kenya);

Christophe Bonneuil (Historian of Sciences, CNRS, Attac - France);

Philippe Desbrosses (Doctor in Environmental Sciences, Farmer, Intelligence Verte - France); - Honorary Judge on December 4th Dominique Bourg (philosopher and author, University of Lausanne, Switerland).

Listening to Nature

The proposed solutions to climate change being presented at COP 21 are almost all abstract, theoretical, market-driven and motivated by self-interest. The approach at the hearings of the Tribunal couldn’t have been more different. Its findings were based on the first-hand experiences of witnesses, and drew on both scientific knowledge and the cosmovision/ worldview and wisdom indigenous and local communities. The focus was on listening to Nature and based on the recognition that Nature’s laws cannot be broken – an understanding that appears to be absent from COP 21.

The Tribunal opened and closed with deeply moving evocations of Mother Earth by indigenous people. They also presented testimonies which drew the Tribunal’s attention to dimensions ignored in the COP 21 negotiations. Of how patriarchal, capitalist and dominance mind-set in the world deny the sacred and cause the creative feminine principle of Mother Earth to be attacked, and disrupt vital balances.

Nature is alive, she has the right to exist, maintain natural cycles, to flourish and to constantly regenerate life. However most legal, economic and political systems treat nature as an object which cannot have rights - a slave to be used and exploited. Reverence for nature is replaced with utilitarian and perverse views of Nature that seek to commodify and commercialize vital natural processes.

Findings of the Tribunal

The Tribunal’s findings are clear and strong – specific in who must be held accountable and why, and in the practical measures that need to be taken to solve the challenges faced by humanity. The Tribunal recognized that solutions do exist - communities and indigenous people have been applying them and have been putting their bodies on the line to protect Earth for hundreds of years. We are living in an unequal world and the solutions need to be equitable.

The evidence presented at the Tribunal established beyond any doubt that human rights and the rights of nature are inseparable, and that both are being systematically violated by systems based on arrogant delusions that humans have the right and ability to dominate and exploit Earth. It also showed how indigenous understandings and knowledge complement scientific knowledge. It also demonstrated the extraordinary creative energies that are released when diverse peoples unite, inspired by a shared love of Earth, to find the solutions that humanity to desperately needs at this time.

Cases the Tribunal heard in Paris

Climate change

Former Bolivian ambassador to the United Nations, Pablo Solón led the presentation of the Climate Change case. The evidence showed why geo-engineering, nuclear energy, industrial and “climate smart” agriculture, biofuels, and the accelerated exploitation of fossil fuels are false solutions that will increase the damage to Earth. The Tribunal found that that the rights of Nature are being systemically violated by climate change, mainly as a consequence of the acts and inaction of governments and international organizations (including the United Nations), the legal, economic and political systems that they have established, and the activities of a relatively few companies. The Tribunal closed the case and a written judgement will follow.

Commercialization of nature

The case of financialization of nature, presented by Ivonne Yanez was expanded from the previous Tribunals that before dealt only with REDD+. The Tribunal took note of the evidence that many more examples of the commodification and commercialization of Nature are emerging such as biodiversity offsets, carbon offsets, clean development mechanisms, and smart agriculture, and decided to keep the case open so that more evidence can be collected and presented – particularly with regard to the perpetuators.

Genetically modified organisms

Dr. Vandana Shiva led the presentation of this case which deal with genetically modified organisms (GMOs) and the agro-food industry. The Tribunal heard expert evidence from Ronnie Cummins, Marie Monique Robin, Andre Leu and José Bové, all who exposed the damage that GMOs and the pesticides used with them are doing to consumers, to animals, to soil. The Tribunal decided to keep the case open to hear additional evidence especially through regional Tribunals in places like Asia.

Defenders of Mother Earth

Two cases of Defenders of Mother Earth were heard in the Tribunal. The criminalization of Defenders in Ecuador and the persecution of the defenders who protest against the pollution in Houston Texas provoked by the fossil fuels and chemical contamination. The judges ratified the principle that the Tribunal would defend the defenders of Mother Earth and hear further cases where necessary. It condemned the Government of Ecuador’s criminalization of defenders of Mother Earth in that country, and demanded the restitution of human rights, liberty and opening of closed institutions in Ecuador. The Tribunal closed the Ecuador case but kept the Texas case open to gather new evidence.

Fracking

The Tribunal had already conducted hearings about global fracking case at its previous sessions in Quito and Lima. The Tribunal heard evidence from witnesses about the damage that fracking is causing in Argentina and how in the USA fracking is “breaking the bones of Mother Earth”, causing earthquakes and widespread suffering of the people who inhabit lands that are being sacrificed to “unconventional oil extraction”. The Tribunal confirmed that fracking results in a range of serious violations of the rights of Nature. After hearing the new evidence presented in Paris, the judges decide to close this case but recognized this is an ongoing threat that should continue to be examined by regional tribunals.

Mega dams in Brazil

Gert Peter Bruch and Christian Poirier presented the case of mega dams in Brazil, with the powerful testimonies of Antonia Melo, María Lucia Munduruku and Chief Raoni. The Tribunal condemned the building of Belo Monte and Tapajos mega-dams and the planned construction of many more, which will cause horrific destruction of the Amazon and its inhabitants. It decided to leave the case open to hear additional evidence in a regional Tribunal in Brazil.

New cases accepted for hearing at subsequent sittings of the Tribunal

A number of new cases were presented to the Tribunal as probable violations of the Rights of Nature which justified being heard by the Tribunal in the future. The Tribunal accepted them all for further consideration and gave directions about how the cases should be developed.

The Corralejas case concerns the cruel killing of bulls in Colombia. The Tribunal found that there was clear evidence of cruelty to animals in violation of the Declaration of the Rights of Mother Earth and asked that the case be widened to include other violation of animal rights for initial consideration by regional Tribunal. The case of Rosia Montana about the gold mining in Romania was accepted with the direction that it be widened to consider other examples of destructive mining practices. The depletion of marine life was accepted with the request that more specific information be presented about the identity of the main perpetuators. The Shell case in Nigeria was accepted and the violence in the area was condemned with the recommendation that consideration be giving to establishing a regional tribunal to conduct hearings. Finally, the case on the oil sands in Canada was accepted and the Tribunal accepted that there was evidence that this may be one of the most dangerous ecocides in the planet.

Ecocide cases

The Tribunal also re-considered two cases that it had previously heard to determine whether in addition to be violations of the Declaration, there was also evidence that they were also examples of the international crime of ecocide. (Severe violations of the Rights of Nature violations may also qualify as ecocides, because they crimes against humans and the planet.) The Tribunal re-examined the Yasuní case (which involves proposed oil exploitation in a national park in the Ecuadorian Amazon) and Chevron case (which involves responsibility for rectifying huge damage to the Amazon caused by Texaco/ Chevron) from the perspective of ecocide. The Tribunal found that the Chevron was one of the worst ecocides perpetuated to the Amazon and that restorative justice should be applied. In preparing the written judgment consideration would be given to whether or not Chevron itself should be liquidated and its assets used to restore the damage. It noted that individuals, such as the directors of Chevron and corrupt government officials, could also be criminally liable in their personal capacity for ecocides.

Regarding Yasuní, the Tribunal decided that it would appropriate to issue a directive prohibiting future exploitation of the Yasuni oil as a measure to prevent ecocide.

General findings and comments

The Rights of Nature Tribunal recommend that the Rome Statute be amended to enable perpetrators of the crime of ecocide to be prosecuted before the International Criminal Court (ICC),

The Tribunal strongly supported keeping fossil fuels in the ground (keep the oil in the soil, the coal in the hole and the tar in the sand) as an essential approach to prevent further harm to Nature.

In regards to President Correa’s call for the establishment of an Environmental Justice Tribunal, the Tribunal made the point that the people of the world had already done so by establishing the Tribunal. It called on governments to provide support for People’s Tribunals and on President Correa to publically support and help implement the judgements of the Tribunal concerning cases in Ecuador (Yasuni, Chevron and the criminalization of defenders of Mother Earth).

The Tribunal commended the Rights of Nature cases that have been won in Ecuador and the use of the local ordinances and other documents that recognize the rights of nature in the USA, as an effective means of stopping destruction such as fracking, and recommended that this approach be considered elsewhere in the world.

The Tribunal noted that the only mention in the official COP21 texts about the integrity of ecosystems and Mother Earth and indigenous peoples (paragraph 10) was in danger of being eliminated. The Tribunal strongly condemned this shocking failure to address the real drivers of climate change and pointed to the fact that the magnificent testimonies presented to the Tribunal that proved beyond doubt that the rights of Mother Earth are being systematically violated.

The Tribunal condemns the violence, produced by terrorism and exacerbated by climate change. We need to make peace with Mother Earth to achieve peace among peoples.

Next steps

Judgments will be written and published for all closed cases, such as it was done and presented in Paris for the Great Barrier Reef and the Yasuní Case. The Global Alliance for the Rights of Nature will be a hub to accept the submission of new cases and provide guidelines, documents, assistance and intellectual support and training to expand the work to recognize Right of Nature worldwide.

The Tribunal calls on all communities and organizations that share its vision:

• to become parties to the People’s Convention on establishing the International Rights of Nature Tribunal;

• to establish more regional tribunals under the umbrella of the International Tribunal; and

• to take creative action to support the implementation of its judgements.